



**Comité Technique Spécial Départemental**  
*Mardi 14 mars 2017*

Monsieur l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de  
l'Éducation Nationale,  
Mesdames et Messieurs,

Avec une dotation que nous avons jugée unanimement trop faible dans les collèges de notre département, le projet de carte scolaire semble aboutir à un nombre de créations de postes plus important (certes avec CSD) que le nombre de fermetures qui les impactent. De plus, les conséquences humaines sont en grande partie limitées puisque seule une fermeture sur huit ne correspond pas à un poste vacant : nous espérons cependant que des solutions adéquates ont été recherchées avec les personnels concernés.

Les IMP voient leur nombre passer de 154 à 151, ce qui n'est pas une bonne nouvelle dans un contexte où des efforts supplémentaires devraient être faits pour garantir une mise en place plus efficiente de la réforme des collèges, mais ne constitue pas pour autant une régression excessive.

Dans le domaine administratif, après nous être exprimés dans un communiqué commun avec les autres représentants syndicaux, nous constatons que deux postes vont être créés après la tenue du CTSA du 08 mars : nous ne pouvons que nous en réjouir pour les personnels concernés, même si cela ne change, hélas, rien, quant aux raisons de nos inquiétudes exposées préalablement !

Par ailleurs, nous tenons à réaffirmer notre engagement dans la réforme des collèges, dont l'enjeu essentiel est de faire un pas en avant dans le traitement de l'inégalité des élèves face à la réussite, contre le déterminisme social et rappeler que cela passe aussi par des avancées éducatives et pédagogiques, afin de remotiver les élèves et de permettre aux professeurs d'explorer d'autres façons de travailler.

La formation, la concertation, les moyens associés, y compris financiers, seront des éléments indispensables pour que chacun(e) puisse trouver sereinement sa place dans cette évolution vers la refondation d'une école qui ne parvient plus à accomplir ses missions, malgré le sérieux et l'implication de ses personnels !

De même, la question de l'inclusion des élèves en situation de handicap dans le second degré doit être remise à plat : le rôle et la place de chacun des acteurs(trices) doit être précisé, les textes d'application doivent être mieux connus afin que les coordonnateurs(trices) puissent jouer pleinement leur rôle, rien que leur rôle et tout leur rôle ! Ainsi, chaque élève, conformément à la circulaire, doit avoir une classe de référence ! Et les AVS doivent pouvoir effectuer leur nombre

d'heures, en bénéficiant d'un soutien pédagogique et d'une formation adéquate, en attendant la pérennisation de leur carrière et un statut professionnel plus clair !

Les mois qui suivent seront déterminants sur le plan politique, avec des choix essentiels en ce qui concerne la qualité de notre école républicaine, le maintien des valeurs qui sont les siennes, en terme de laïcité et d'égalité ! Bien-sûr, cela nécessite des moyens supplémentaires et, notamment, une formation initiale et continue de grande qualité pour les enseignants, mais aussi pour les autres personnels !

Sans rentrer, à ce sujet, dans des débats qui n'auraient pas lieu d'être ici, l'UNSA-Education sera attentive aux programmes des candidats, et se prononcera clairement contre ceux qui prônent des choix xénophobes, ou se servent de la laïcité comme d'une valeur à géométrie variable, oubliant pas là-même ce qui a prévalu au vote de la loi de 1905 !

Les représentants de l'UNSA-Education  
Jérôme TRAN VAN MONIER et William BRUN